

Termes de Référence (TDR) des Consultants Individuels – EMS en Socio Organismes chargé de la gestion des risques environnementaux et sociaux et Sécurité (SOGRES), en réponse à la crise économique du financement CERC

I. Contexte

La guerre entre la Russie et l'Ukraine depuis février 2022 a engendré des impacts économiques importants à travers le monde.

Les pénuries des denrées alimentaires essentielles comme le blé, l'huile s'installent petit à petit partout dans de nombreux pays. L'approvisionnement en pétrole et en gaz connaît des changements importants suite à l'embargo des exportations russes sur ces produits et cela a entraîné un emballement du prix du pétrole.

Tous ces phénomènes ont généré inévitablement une inflation galopante au niveau mondial et Madagascar n'échappe pas à la règle.

De plus, en février et mars 2022, Madagascar a été frappé par une série de catastrophes naturelles majeures notamment des cyclones tropicaux intenses ayant occasionné d'importants dégâts matériels à travers tout le pays et fait des milliers de ménages sinistrés ayant perdu leurs actifs productifs ou ayant vu leurs habitats détruits. Et avant la saison cyclonique 2021 – 2022, Madagascar a dû affronter et la grave sécheresse dans le Sud et la pandémie du Covid-19, les impacts ont été catastrophiques pour l'économie du pays. Le pays mettra des années pour se relever de ces chocs.

Très récemment à Madagascar (depuis le 11 juillet 2022), les prix à la pompe des carburants (pétrole lampant, essence, gasoil) ont connu une hausse de 44%. La spirale inflationniste des prix des carburants va entraîner ipso facto une inflation généralisée des prix dans tous les secteurs en premier lieu le transport, les produits de première nécessité, les intrants agricoles, etc.

Tout cela justifie des interventions urgentes de la part des pouvoirs publics. Le financement CERC selon le Mécanisme de Réponse Immédiate de la Banque Mondiale est alors déclenché pour soutenir les ménages les plus vulnérables à travers le pays.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), gestionnaire de ce financement CERC destiné à la Protection Sociale souhaite faire appel à des Consultants individuels – Socio-Organismes en charge de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux et Sécurisation (GRESS).

II. Objectifs du Transfert Monétaire Non Conditionnel

Les objectifs des transferts monétaires non conditionnels dans le cadre du financement CERC sont de :

- Maintenir un certain niveau de pouvoir d'achat de la population surtout la tranche la plus pauvre et vulnérable ;
- Amortir les chocs que va occasionner la hausse inévitable et graduelle du prix des carburants.

III. Mission des Consultants

La mission des Consultants individuels-Socio Organismes en GRESS, appelés également Equipe Mobile de Soutien (EMS) consiste à assurer la mise en œuvre des activités liées à la GRESS et la sécurisation du programme de Transfert Monétaire Non Conditionnel (TMNC) dans le cadre de réponse à la crise économique, dont :

- Contribution à l'information/communication et sensibilisation de la communauté bénéficiaire sur le programme et sur la GRESS,
- Contribution dans l'élaboration de documents utiles au recrutement des partenaires prestataires tout en tenant compte la GRESS,
- Supervision des prestations et suivi des contrats des partenaires prestataires,
- Appui et supervision de la mise en œuvre des clauses GRESS lors du processus de ciblage des ménages, notamment la validation communautaire,
- Supervision de la mise en œuvre des clauses GRESS durant les paiements des ménages bénéficiaires,
- Contribution à la validation et approbation des documents techniques et des différents rapports des prestataires.

IV. Localité de prestation

Le Consultant assurera sa mission dans le(s) District(s) où il sera affecté.

L'EMS/SOGRESS est invité à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions d'intervention (parmi les 23 régions).

V. Activités de la prestation

Les principales activités confiées à l'EMS/SOGRES, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous.

1. Maîtrise du manuel de procédures GRESS, connaissance des manuels opérationnels et des processus de mise en œuvre du programme TMNC

Préalablement, les Consultants en GRESS seront formés par le FID sur les processus de mise en œuvre des activités notamment, sur les activités liées à la GRESS, les Termes de Référence des prestataires, le système de gestion de plaintes.

Les Consultants doivent respecter et faire respecter les principes, méthodologies et modalités de mise en œuvre des activités liées à la GRESS, à savoir : plan d'actions de lutte contre les accidents routiers/incendie, plan d'actions de lutte contre l'insécurité (banditisme), protocole d'interventions pour une analyse particulière de risques et pour des mesures additionnelles au plan d'actions (cas des zones rouges et très enclavées), mesures sanitaires pour tout rassemblement occasionné par le programme, plan de gestion des déchets, code de conduite et plan d'actions sur la lutte contre les VBG/EAS/HS.

2. Ciblage des ménages bénéficiaires du programme TMNC

Avant chaque mission, le Consultant doit suivre, respecter et faire respecter le plan d'actions de lutte contre les accidents routiers ainsi que le plan d'actions de lutte contre l'insécurité.

a) Contribution à l'information/communication et sensibilisation de la communauté bénéficiaire

A part l'explication du programme TMNC, la communication sur les ménages cibles et sur la méthodologie d'identification des ménages bénéficiaires devrait être renforcée afin que les groupes vulnérables et défavorisés ne soient pas exclus du programme.

b) Appui et supervision de la mise en œuvre des clauses GRESS lors du processus de ciblage des ménages bénéficiaires

Le SOGRESS supervise les prestations des AGEX et contribue au processus, notamment concernant:

- La mobilisation de la communauté, en particulier les ménages vulnérables/défavorisés, à participer aux séances publiques ;
- La mise en œuvre des séances publiques de pré-validation et de validation communautaires des listes des ménages ;
- La mise en place et l'opérationnalisation du système de plaintes afin que toutes les préoccupations soient considérées et traitées, notamment celles des ménages vulnérables et défavorisés ;
- Le respect des mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux (mesures sanitaires obligatoires pendant tout regroupement communautaire : port de masque, mise en place des dispositifs de lavage des mains, distanciation sociale, désinfection des lieux, ...) ;
- La prise en compte de l'aspect Genre : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes en état de grossesse et allaitantes pendant les collectes de données ;
- La sensibilisation sur la lutte contre les VBG/EAS/HS

Le Consultant traite tout signalement se rapportant à la GRESS, lors du processus de ciblage des bénéficiaires et en fait un rapport immédiat aux responsables concernés.

3. Supervision de la mise en œuvre des clauses GRESS durant les paiements des bénéficiaires et des CPS

Avant chaque mission, suivre, respecter et faire respecter le plan d'actions de lutte contre les accidents routiers ainsi que le plan d'actions de lutte contre l'insécurité.

- a) Le Consultant SOGRESS supervise la mise en œuvre des activités liées à la GRESS lors des paiements des bénéficiaires en prenant en compte les points ci-après :
 - o Respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale incluant la lutte contre les VBG/EAS/HS ainsi que des mesures sanitaires obligatoires ;
 - o Prise en compte de l'aspect Genre : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes en état de grossesse et allaitantes ;
 - o Opérationnalisation du Mécanisme de gestion de plaintes.
- b) Il veille à ce que le paiement soit sécurisé ;
- c) Il assure également le suivi du paiement des indemnités des agents de sécurisation ;
- d) Il traite tout signalement se rapportant à la GRESS, lors du processus de paiement, et en fait un rapport immédiat aux responsables concernés.

4. Suivi des contrats des prestataires, analyse des rapports et leurs paiements

Le Consultant SOGRESS :

- Contribue au suivi de l'exécution des contrats des prestataires (AGEX, Agence payeur ou agence de paiement, ...) ;
- Contribue à l'analyse de leurs rapports et à leur approbation.

VI. Cadre des responsabilités

Le FID s'engage à :

- Fournir dans les temps requis les outils de travail nécessaires (manuels, documents de travail, canevas de base de données et de rapport, ...) mais n'incluant pas les équipements informatiques.
- Assurer la prise en main, l'encadrement et la formation des Consultants Individuels
- Informer les communautés des fokontany concernés que les cibles des activités,
- Communiquer aux communautés le processus de ciblage, le mécanisme de plainte, le mécanisme de paiement,
- Payer les rémunérations des Consultants individuels EMS suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

Les Consultants individuels s'engagent à :

- Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus ainsi que toutes autres instructions de FID que ce soient écrites ou verbales,
- Envoyer au FID les différents livrables stipulés dans le contrat.

VII. Expérience et qualifications minimales requises

Socio-organismes

Niveau de qualifications :

Master I ou Maîtrise en sciences sociales ou environnementales

Expériences :

- Ayant au moins deux (2) mois d'expérience réussie dans le domaine socio organisationnel.
- Ayant au moins deux (2) mois d'expérience réussie dans le domaine de Gestion des risques environnementaux et sociaux.

L'expérience en matière de mise en œuvre ou de supervision d'activités de Transfert Monétaire est un atout.

VIII. Durée prévisionnelle des prestations :

La prestation du Consultant s'étalera approximativement de à

La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du Consultant est de six (07) mois.

IX. Livrables

Le Consultant doit livrer les documents techniques résultats de ses activités : les bases de données, les rapports mensuels, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc....

Le Consultant livrera au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique**, un rapport mensuel d'activités et de prestations à chaque 25 du mois en cours.

A la fin de sa prestation, le Consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.